



Ostéopathie: Quel avenir pour la profession?



Lundi 10 mai 2010

de 18h30 à 21h00

Université lyon 3, manufacture des tabacs, amphithéâtre E, 6 rue ROLLET, 69008 lyon

Conférence sur la formation des ostéopathes en France

Organisée par: le CEESO Lyon

En partenariat avec :



Préambule

Récemment, dans une page complète du figaro, le RGEO (Réseau des Grandes écoles d'ostéopathie) interpellait le gouvernement sur la situation préoccupante créée par la multiplication des autorisations d'ouverture délivrées par le Ministère de la Santé dans une filière où la saturation est déjà annoncée. La situation est préoccupante :

En effet, il existe plus d'une quarantaine de centres de formation en ostéopathie en France, certains pouvant accueillir plusieurs centaines d'étudiants et ce dès la première année : A titre de comparaison, au Royaume-Uni il y a neuf centres de formation, pour une population équivalente. Une étude récente montre que la France est le pays disposant de la plus forte concentration en ostéopathes (DO) en Europe.

Dans la conjoncture actuelle, quel avenir pour les étudiants en ostéopathie? L'offre de formation en France est elle cohérente par rapport au besoin de notre société? Dans ce contexte, Le CEESO a pris l'initiative de faire bouger les lignes et casser la dynamique du "toujours plus" pour s'orienter vers un "enfin mieux".

L'une de nos premières actions sera de mobiliser les acteurs de l'ostéopathie autour d'un débat "Ostéopathie, quel avenir?"

On été conviés, le Registre des Ostéopathes de France (**ROF**), le Syndicat Français des Ostéopathes (**SFDO**) et l'Union Nationale des Etudiants en Ostéopathie (**UNEO**).

L'ostéopathie



Reconnue en France depuis Mars 2002, l'ostéopathie est un système de soins, basé sur des techniques de manipulations, qui se concentrent sur l'intégralité de la structure corporelle (os, muscles, articulations et fonctions environnantes).

Cette thérapeutique manuelle permet de traiter les dysfonctionnements du corps humain en agissant sur la cause des symptômes et en établissant un traitement sur mesure, adapté à chaque patient.

Le succès de l'ostéopathie est un fait : 10 millions de français consultent chaque année un ostéopathe, c'est une profession qui génère 12 millions de consultations annuelles en France.

Si cette pratique séduit autant c'est avant tout parce qu'elle s'intéresse au patient dans sa globalité. L'ostéopathe n'examine pas seulement une région, la partie pour laquelle le patient vient consulter, mais l'ensemble du corps. D'autre part, si cette pratique s'intéresse aux dysfonctionnements physiques (os, muscles, articulations...) elle n'en oublie pas moins la sphère psychique en considérant que les tensions corporelles se nourrissent souvent de tensions émotionnelles. C'est donc un bilan complet qu'offre l'ostéopathie dans le but de rétablir un équilibre perturbé.

Pour assurer une bonne prise en charge du patient, la formation du futur praticien se doit d'être encadrée par des professionnels compétents et de garantir un nombre d'heures de formation permettant l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques indispensables.

Aujourd'hui, l'avenir de la profession est menacé. La formation des étudiants, bien que réglementée par la publication d'un programme officiel issus des décrets du 25 mars 2007, manque de cohérence quant aux exigences du métier d'ostéopathe.

Trois problèmes majeurs se posent :

- **L'organisation de la formation**, qui souffre d'un cadre mal défini,
- **L'offre des écoles de formations**, de plus en plus nombreuses (toutes filières confondues, il y a plus de 2500 diplômés sortant chaque année),
- **La durée de la formation**, 2660 heures, ce qui reste bien insuffisant par rapport aux exigences de la profession et la sécurité du patient.

1. L'organisation de la formation

Suite à la publication des décrets et arrêtés du 25 mars 2007 la profession rencontre sa première difficulté liée à l'organisation de sa formation. Si ces textes réglementaires fixent les conditions de formations des ostéopathes grâce à la publication d'un programme officiel, ils n'ont pas su obtenir l'assainissement de la formation française en ostéopathie.

En effet, les textes sur les conditions d'agrément des établissements de formation manquent de précision notamment au niveau du **programme de formation** : les modalités de stages pratiques étant détaillées de manière insuffisante tant du point de vue de leur durée que de celui des conditions de déroulement. Mais aussi au niveau de la **qualification de l'équipe pédagogique** qui reste imprécise permettant la dispense de cours par des enseignants non qualifiés.



Au total, **45 établissements de formation** ont ainsi été agréés par le ministre chargé de la santé. Ils se répartissent en **23 établissements de formation initiale** et **22 établissements de formation réservés aux titulaires d'un diplôme de santé**.

Néanmoins sur l'ensemble des dossiers d'agrément, seulement une bonne douzaine d'établissements de formation initiale ainsi que quelques établissements réservés aux professionnels de santé répondent aux conditions d'agrément prévues par le Ministère de la santé.

Face à ce constat préoccupant, le SFDO, le SNOF et le ROF ont transmis une proposition de loi au cabinet du Ministère de la Santé visant à rectifier les imprécisions des décrets et arrêtés relatifs à la formation.

Proposition de loi de M. Bernard Debré

La proposition de loi de M. Bernard Debré porte sur diverses dispositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie,

Elle a pour objectifs essentiels :

- de permettre au patient de connaître la formation ou l'absence de formation de l'ostéopathe ou du chiropracteur auquel il s'adresse ;
- de permettre la préservation de la sécurité sanitaire et d'observer l'évolution de la sinistralité ;
- de créer une profession réglementée ;
- d'assurer le contrôle des écoles et des praticiens ;
- de s'assurer d'une réelle qualification des praticiens non médecins par la création d'un diplôme d'État obtenu à l'issue d'un cursus d'études auquel on accède par concours ;
- de diffuser les bonnes pratiques.

Ce projet a pour but de :

- promouvoir une vision et une connaissance globale et approfondie,
- assurer le pilotage des actions et la représentation administrative de la profession,

La présente proposition de loi crée le Haut Conseil de l'ostéopathie et de la chiropraxie .

En France on compte 45 établissements de formation agréés par le Ministère de

2. L'offre en matière de formation

Il y a aujourd'hui en France 3 formations en ostéopathie :

Formation initiale

Depuis l'arrêté du 9 mai 2008, 23 établissements de formation ouverts aux non-titulaires d'un diplôme de santé sont agréés, pour une capacité de formation qui serait évaluée autour de **1500 diplômés annuels**.

Formation continue

Depuis l'arrêté du 26 février 2008, 22 établissements de formation réservés aux titulaires d'un diplôme de santé sont agréés, pour une capacité de formation qui serait évaluée autour de **800 diplômés annuels**.



Formation universitaire

Avant la mise en place de la réglementation de l'ostéopathie, 14 DU ou DIU reconnus par l'ordre national des médecins dispensaient une formation en ostéopathie aux professionnels de santé. Bien que leurs capacités de formation ne fassent pas l'objet d'une publication, une évaluation de **250 nouveaux diplômés annuels semble crédible**.

Globalement, l'offre de formation en ostéopathie toutes filières confondues, s'établirait autour de 2500 nouveaux diplômés annuels.



3. La durée de la formation

Dans les pays où l'ostéopathie est réglementée, la formation comprend entre 4000 et 4800 heures, dont 1000 heures de stages en dispensaire de soins ostéopathiques, formation à laquelle s'ajoute un mémoire de fin d'études.

A la parution des décrets, la réglementation française prévoyait 2660 heures de formation initiale ou 1225 heures de formation professionnelle complémentaire.

Pour assurer une prise en charge optimale du patient, la formation en ostéopathie se compose d'unités de formation :

- Physio-pathologie et pharmacologie
- Appareil locomoteur, fonctions normales et pathologiques
- Système nerveux central et périphérique, fonctions normales et pathologiques
- Appareil ostéo-articulaire, fonctions normales et pathologies rhumatismales
- Appareils cardio-vasculaire et respiratoire, fonctions normales et pathologiques
- Psycho-sociologie et aspects réglementaires.
- Le concept et les techniques de l'ostéopathie



A l'international, la formation comprend 4000 heures de formations. En France la réglementation prévoit toujours 2660 heures

Quelque soit la qualité de l'enseignement l'étendue des connaissances à acquérir rend impossible la formation d'ostéopathes compétents en 2660 heures pour les non-titulaires d'un diplôme de santé, ni même en 1225 heures pour les titulaires d'un diplôme de santé.

Certes, la loi du 16 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a pour projet de faire passer le niveau minimum d'heures d'études en ostéopathie à 3 520 heures sur quatre ans, mais cela reste toujours en dessous des standards européens.

Nous restons aujourd'hui le seul pays à proposer une formation dont le cursus est largement en deçà de 4400 heures, moyenne internationale du nombre d'heures de formation, préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour promouvoir cette profession il est nécessaire d'imposer de nouveaux critères législatifs sur la formation afin de répondre à des contraintes de sécurité sanitaire et de garantir la qualité des soins.

Conférence sur l'avenir de l'ostéopathie - 10 mai 2010

Tout ce contexte nous a amené à organiser ce débat autour de l'avenir de la profession.

Pour ce faire, le CEESO Lyon organise en partenariat avec le Registre des Ostéopathes de France (ROF), le Syndicat français des ostéopathes (SFDO), le Syndicat National des Ostéopathes de France (SNOF), l'Union Nationale des Etudiants en Ostéopathie (UNEO) et le site de l'ostéopathie (www.osteopathie-france.net) une conférence sur le thème « L'avenir de l'ostéopathie ».

L'objectif de cette conférence, destinée au grand public, aux étudiants et aux professionnels est de débattre sur l'avenir de cette profession en France.

Les différents intervenants présenteront les sujets suivants:

ROF : La répartition géographique des ostéopathes et les évolutions à prévoir.

UNEO : L'ostéopathie et le monde étudiant

CEESO : L'avenir de la formation en ostéopathie vue par une école.

Evènement : Vous pourrez suivre cette conférence en direct grâce à un site internet sur lequel elle sera rendue publique en temps réels.

Tous les détails vous seront communiqués sur le site www.avenir-osteopathie.com

Nous serions flattés de vous voir assister directement ou indirectement (via internet) à ce débat à l'université Lyon 3.

Contact presse : presse@ceeso.com

Laurent Kestelyn lke@ceeso.com 04 37 37 11 16

Gaëlle Moisson gmo@ceeso.com 01 48 04 47 49

Valery Giroud vgi@ceeso.com

Présentation des partenaires



Le Registre des Ostéopathes de France (ROF) a été créé le 23 avril 1981 à l'initiative de Robert Perronneau-Ferre aidé de Jean Peryere, de Régis Godefroy et de Jean Josse. Cette association à but non lucratif regroupe les personnes qui, exerçant en France et/ou à l'étranger la profession d'ostéopathe, s'engagent à respecter les règles déontologiques de garantie de formation et d'exercice professionnel arrêtées par le Registre des Ostéopathe de France.



Créé en 1973, le Syndicat Français des Ostéopathes de France a pour but d'établir la légitimité de l'art ostéopathique. Depuis sa création cette association n'a cessée d'œuvrer dans l'intérêt de l'enseignement et de la profession.



L'UNEO, Union Nationale des Etudiants en Ostéopathie est une association loi 1901, créée afin d'accomplir toutes actions visant à l'obtention d'une uniformisation des différentes formations en Ostéopathie et leurs reconnaissances auprès des pouvoirs publics, et de défendre les droits des étudiants en ostéopathie dans le respect de son concept ayant pour finalité l'obtention d'un Diplôme en Ostéopathie.